

Référentiels	ISO 50001 : 2018		
S	4. 2		

Problème posé

Exigences légales et autres : jusqu'où aller ?

Réponse

L'organisme doit déterminer:

- a) les parties intéressées qui sont pertinentes pour la performance énergétique et le SMÉ;*
- b) les exigences pertinentes de ces parties intéressées;*
- c) quels sont les besoins et attentes identifiés que l'organisme satisfait par son SMÉ.*

L'organisme doit:

- s'assurer qu'il a accès aux exigences légales applicables et aux autres exigences relatives à son efficacité énergétique, ses usages énergétiques et sa consommation énergétique;*
- déterminer comment ces exigences s'appliquent à son efficacité énergétique, à ses usages énergétiques et sa consommation énergétique;*
- s'assurer que ces exigences sont prises en compte;*
- revoir ces exigences légales et les autres exigences à intervalles définis.*

Comme pour l'ISO 14001, il s'agit d'identifier et d'accéder aux exigences légales et autres exigences applicables, mais cette fois-ci elles concernent **les usages, la consommation et l'efficacité énergétique**.

Les textes concernent également le périmètre et sont liés au domaine d'application du SMÉ;

Les exigences légales et autres liées aux produits conçus et/ou fabriqués par l'entreprise ne sont pas incluses dans le périmètre de la veille, sauf si l'entreprise a intégré la conception dans son domaine d'application.

Il peut être utile de connaître les exigences des réglementations applicables aux produits, services qu'elle achète, afin d'intégrer ces exigences dans les cahiers des charges, le cas échéant.

En conséquence, les textes issus du code de l'énergie sont évidemment applicables, mais également certains issus du code de l'environnement, du code de l'urbanisme...

Les exigences réglementaires à prendre en compte sont :

- Réglementation locale, nationale ou internationale
- Performances exigées des réglementations sur les équipements (Ex : Conditions d'application du TURPE)
- Codes de l'énergie
- Autres codes (Exigences du domaine énergie intégrées dans des textes ou autorisations du domaine environnement (Ex : ICPE (BREF et MTD applicables aux IED) ou activités du secteur du froid/chaud), urbanisme...)

Les exigences réglementaires notamment à prendre en compte sont sur :

- Les conditions d'achat des énergies : électricité, gaz ...
- Les Certificats d'Economie d'Energie
- Le comptage : compteur d'énergie, instrument de mesure et contrôle
- Au titre de la présence sur un territoire les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sont à analyser soit comme une exigence réglementaire soit une « autre exigence » car elles sont à minima prescriptive.

Les autres exigences peuvent provenir de :

- Guidelines groupes
- Accords avec consommateurs et exigences clients (Contractuelles applicables / l'analyse des parties intéressées pertinentes mérite ainsi d'être investigué avec attention).
- Principes volontaires
- Accords avec des associations, fédérations ou ONG... (Exemple : engagement d'une branche professionnelle)
- Exigences d'une zone
- Normes : sous forme de normes de comptage. – Ces normes de comptage peuvent aussi être informatives pour être communiquées aux prestataires ou fournisseurs ou incluses dans des cahiers de charges, mais aussi servir aux exigences du 9.1 sur le comptage des énergies.

Suite à cette identification, il s'agira de réaliser une évaluation de conformité aux textes applicables. La procédure est similaire à celle connue pour l'ISO 14001 ou ISO 45001. Voir la fiche pratique QSE 0071

Mot(s) clé(s) : Exigences légales, réglementation, autres exigences

Date de création : 8/03/2016

Date de modification : 31/01/2025